Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260618-2026_64-DE

MAIRIE
35420 LE FERRE
Tel : 02.99.95.10.33

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération 2026-N°64

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Louis PAUTREL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

Présents : M. PAUTREL Louis - M. COQUELIN Ronan - Mme CHALOPIN Virginie - Mr - M. RINFERT Georges - Mme PEAN Michelle - Mme QUINLAN Sophie - M. BOSSARD Thierry - Mr BLIN David - - Mme LESENECHAL Floriane - M. PAUTREL Sébastien - Mme BATTAIS Laëtitia - DAUGUET Valentin (arrivée à 20h38 pour délibération 2026-N°66 Salle polyvalente – Remplacement vidéo-projecteur)- Mme PERRAGUIN Charlotte - M. DELORY Adrien.

Absente : Mme DUPREZ Aurore

Monsieur BOSSARD Thierry a été désigné secrétaire de séance.

OBJET

Bulletin Municipal - Conception et Impression

Mr le Maire précise que les contrats pour la mise en page et l'impression du bulletin municipal avaient été conclus sur le précédent mandat. En ce début de mandat, une consultation a été lancée, et des propositions ont été déposées par les professionnels suivants :

Pour la conception de 40 pages (environ) :

- OCTOLUM pour 1 750.00€ HT
- GRAPHITEINE pour 2 990.00€ HT
- HIBRIDO pour 1 690.00€ HT
- Agence Nouveau Regard Communication pour 2 970.00€ HT

Pour l'impression de 480 exemplaires (environ) :

- ARTISA IMPRIM Pour 1 680.00€ HT
- GRAPHITEINE pour 2 990.00€ HT
- GARLAN pour 4 608€ HT
- AS STUDIO pour 2 651.00€ HT
- CORLET pour 2 032.35€€ HT

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260618-2026_64-DE

Mr le Maire commente les devis reçus pour les deux prestations, et propose de retenir :

- l'entreprise OCTOLUM pour la mise page pour la somme de 1 750€ HT/an,
- l'entreprise GARALN pour l'impression pour la somme de HT/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- de retenir l'entreprise OCTOLUM pour la mise page pour la somme de 1 750€ HT/an,

et l'entreprise GARALN pour l'impression pour la somme de 4 608HT/an.

- d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait à Le Ferré, le 18/06/2026
Pour extrait conforme au registre
Le Maire.
Louis PAUTREL